

# COMMUNE DE SAINT-POINT \* 71520

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-POINT

## Procès-Verbal

Réunion de conseil municipal du  
Vendredi 07 Mai 2025 à 20h30

Date de mise en ligne :  
17 juin 2025

Le vendredi sept mai deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- POINT s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves QUELIN, maire.  
**Étaient présents** : Pierre-Yves QUELIN, Maud GAND, Pierre-Marie DURIEZ, Marcel EBERHART, Violaine MAILLET, Evelyne CINIÉ, Thomas LOISIER  
**Était excusé** : François-Xavier DUFOUR  
**Secrétaire de séance** : Thomas LOISIER

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h35. Il procède à l'appel des présents. Le procès-verbal de la réunion du 04 avril 2025 a été approuvé par le maire. Il doit réglementairement être mis en ligne sur le site internet de la commune dans les huit jours qui suivent son approbation.

### **1) Délibération pour déterminer le montant de la subvention allouée par association**

#### **Délibération n°13-25**

#### **OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS / ANNEE 2025**

Monsieur le Maire, précise que lors du vote du budget primitif 2025, 3500 € de crédits ont été inscrits à l'article 65748, correspondant à une enveloppe budgétaire permettant l'octroi de subventions à des associations locales, sur le territoire communal et à l'extérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations suivantes :
  - La Pimenterie 1 200 €
    - Vote : 4 Pour cette somme / 2 Pour plus  
(1 conseiller étant dans le bureau de cette association ne prend pas part au vote)
  - RPI des 4 saisons 200 €
    - Vote : unanimité
  - Les Restaurants du Cœur 200 €
    - Vote : 4 Pour cette somme/ 3 Pour plus
  - L'Outil en main St Cyr Mère Boitier 100 €
    - Vote : 5 Pour cette somme / 1 Pour plus / 1 Contre
  - Association Les Amis du Lac 100 €
    - Vote : unanimité
  - ETAP 200 €
    - Vote : 5 Pour cette somme / 1 Pour plus / 1 Abstention
  - Secours populaire 150 €
    - Vote : unanimité

- Amicale des sapeurs-pompiers de Tramayes 100 €
  - Vote : 5 Pour cette somme / 1 Contre / 1 Abstention
- LACIM 50 €
  - Vote : 4 Pour cette somme / 3 Contre
- Association Amitiés Loisirs Tramayes 200 €
  - Vote : unanimité
- Lycéen en cœur 71 50 €
  - Vote : 4 Pour cette somme / 2 Pour plus / 1 Contre

## **2) Délibération pour une éventuelle création d'un document d'aménagement forestier avec l'ONF**

Monsieur le maire, explique à l'ensemble des conseillers présents, que NATURA 2000 propose à certains propriétaires forestiers (particuliers, collectivités locales ...) de conclure des contrats de création d'îlot de sénescence. La création d'un îlot de sénescence permet, en préservant la biodiversité dans une parcelle de forêt, de garantir sa régénérescence naturelle. En contrepartie de certaines obligations en matière de préservation de la biodiversité dans la parcelle concernée, NATURA 2000 octroie aux propriétaires une compensation financière par hectare.

Une parcelle communale de 6 hectares pourrait être concernée par ce dispositif.

La conclusion d'un tel contrat est conditionnée, pour les collectivités, à l'élaboration d'un document de gestion par l'Office Nationale des Forêts (ONF).

Le conseil municipal doit délibérer sur l'application au Régime Forestier de l'ONF.

### **Délibération n°14-25**

#### **OBJET : APPLICATION AU REGIME FORESTIER**

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, relatif au projet d'application au Régime Forestier de l'Office National des Forêts de la parcelle B258.

#### **Après en avoir délibéré,**

- **6 Pour**
- **1 Abstention**

**Approuve l'application du Régime Forestier** sur la parcelle suivante et cadastrée comme suit :

- Territoire Communal de : SAINT POINT
- Lieu-dit : La Tête Au Marechal
- Section : B
- Parcelle : n° 258
- Surface : 6 ha 603

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

### 3) Points divers

#### 1/ Les subventions portant sur les travaux de la maison au 1843 Route du Lac

La commune a obtenu en subventions environ 50% du total des coûts estimés des travaux. La commune attend encore la réponse d'autres partenaires publics pour l'octroi d'autres subventions.

Madame Maud GAND rappelle que la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec un architecte est maintenant actée.

Monsieur le Maire Pierre-Yves QUELIN a réitéré sa volonté de voir aboutir ce projet de réhabilitation d'un logement communal, dont la location permettra l'accueil de nouveaux habitants dans le centre-bourg.

#### 2/ Les subventions portant sur les travaux de l'église Saint-Donat de SAINT-POINT

Madame l'adjointe Maud GAND rappelle le soutien du projet par la DRAC sur ce projet. Des recherches de financement (appel à dons, borne électronique avec terminal de paiement, ...) supplémentaires doivent être envisagées.

Le résultat de la mission Bern du Loto du Patrimoine sera connu en juin.

#### 3/ Nettoyage de l'église

Madame Evelyne CINIÉ appelle à une mobilisation de bénévoles afin de pouvoir nettoyer l'Eglise avant les premières visites. La date de l'opération reste à définir.

#### 4/ Discussion informationnelle sur la procédure définie à l'article L. 2111-1 du code général des collectivités territoriales

Monsieur Thomas LOISIER précise que ce point n'a pas vocation à avoir de suite.

#### 5/ Organisation Apéro Village le 14 juillet 2025

L'emplacement reste à définir et pourra peut-être évoluer en fonction de la météo.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h.

La date du prochain conseil municipal a été fixée au vendredi 13 juin 2025 à 20h30.

Fait et délibéré en mairie,

Le maire,  
Pierre-Yves QUELIN

Le secrétaire de séance,  
Thomas LOISIER



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by a horizontal line and a small dot.

